



Mise à jour du protocole sanitaire à partir du 28 février 2022

publié le 28/02/2022

Descriptif :

C'est le niveau 2 du protocole qui s'applique toujours à partir de cette rentrée avec quelques changements :

▲ Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur, notamment sur la cour. Le masque reste de vigueur dans les locaux.

▲ Les activités physiques et sportives en intérieur reprennent sans port du masque. Les sports de contact ne sont toujours pas autorisés.

▲ Pour les élèves de moins de 12 ans et les élèves de plus de 12 ans vaccinés, le dispositif de dépistage des cas contacts est allégé. Lorsqu'il y aura un élève positif, ses camarades cas contact devront uniquement effectuer un autotest à J+2 et non plus 3 autotests (J0, J2 et J4).

▲ La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée.

Ci-joint l'infographie du ministère de l'éducation nationale.

La Direction.

Document joint

 [20220228_infographie](#) (PDF de 440.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.